



Un plan directeur est un document de référence qui permet de mettre en évidence les enjeux locaux, de proposer des solutions aux problèmes décelés et de fixer les orientations générales de la gestion de l'espace communal pour les prochaines années. C'est un instrument de travail, de coordination et de communication, qui résume le constat actuel et offre des solutions adéquates pour gérer l'avenir, en fonction des objectifs que la Commune s'est fixés.

En date du 25 janvier 1994, le Conseil municipal a voté, à l'unanimité, le schéma directeur communal par voie d'une résolution. Depuis lors, la Commune a subi de nombreux changements et développements.

En date du 10 avril 2000, - législature 1999-2003 -, la commission "Constructions des bâtiments, canalisations, aménagement du territoire et projets", a accepté à l'unanimité d'étudier la réactualisation du schéma directeur communal de 1994. Cette commission a préparé, lors de trois séances entre avril 2000 et juin 2001, un cahier des charges pour les concurrents. Après une présélection des candidats, le mandataire a été désigné en date du 26 novembre 2001.

Les travaux se sont poursuivis durant deux législatures, la première avec M. François de PLANTA, Maire et Mme Nadège HENTSCH, Présidente de la commission "Constructions des bâtiments, canalisations, urbanisme, aménagement du territoire et projets", et la deuxième avec le soussigné et M. Pierre CHOLLET, Président de la commission "Urbanisme et projets".

Je tiens ici à remercier toutes les Conseillères et Conseillers municipaux pour les nombreuses heures de séance et l'esprit qui a régné tout au long de cette complexe étude. Elle vise un intérêt général qui permettra aux autorités communales d'avoir un document qui engage la Commune, mais aussi le canton, dans la mesure où ce plan directeur a été approuvé par une résolution du Conseil municipal en date du 5 décembre 2006 et que le Conseil d'Etat en a pris acte.

En conclusion, ce 1er plan directeur communal démontre des objectifs clairs et offre une bonne vision des lignes directrices du développement de notre Commune, là où il fait bon vivre.

Serge SERAFIN  
Adjoint

